

Madame, Monsieur,

Lors de ses séances plénières du 2 septembre 2020 et du 6 octobre 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés pour une mission de conseils méthodologiques au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon et au Grand Site Pont du Gard, dans le cadre de son Plan Paysage et Transition Energétique (PPTE).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général emportant des enjeux locaux environnementaux et d'équité territoriale fondamentaux et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée **en application de l'article L.121-1** du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP « **conseille à leur demande** les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personnes publique responsable sur toute question relative à la participation du public, tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet ». Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, peut préciser les points sur lesquels elle est le plus attentive, précise le périmètre de votre mission, ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

L'élaboration de vos conseils méthodologiques se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

### **Rappel du contexte et demande du Syndicat mixte et du Grand Site**

Suite à la fermeture de la centrale thermique d'Aramon, la communauté de communes du Pont du Gard et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien ont signé des contrats de transition énergétiques avec le ministère de la Transition écologique et solidaire (« MTES ») pour – entre autres – développer des projets d'Énergies Renouvelables (« ENR »). Cependant, les espaces agricoles et boisés et les garrigues à proximité du Pont du Gard et des gorges du Gardon ne sont pas autant protégés que les deux Grands Sites des impacts paysagers et en termes de biodiversité qu'induisent le développement des projets d'ENR sans vision globale. En effet, le choix de certains sites se fait le plus souvent en fonction d'opportunités foncières et de rentabilité à court terme, plutôt qu'en fonction des écosystèmes et milieux déjà existants. Par ailleurs, plusieurs projets d'ENR ont fait

Mme Garance GOUJARD et M Philippe MARZOLF  
Garants de la mission de conseil méthodologique  
PPTE Pont du Gard (SMGG et GSPG)

l'objet de tensions locales très aiguës, voire de refus de délivrance d'autorisations par la préfecture.

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon et le Grand Site Pont du Gard portent un PPTTE afin d'affiner la planification du territoire à plus grande échelle sur les enjeux paysagers et énergétiques. Ils souhaitent associer les publics à la démarche.

Votre **mission vise la production de conseils méthodologique au fur et à mesure de la démarche du MO** selon un fonctionnement qu'il s'agira de définir avec lui.

### ***Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu***

Pour construire ces conseils, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**, sachant que ce sujet est particulièrement prégnant en ce moment. En effet, la CNDP est saisie d'autres PPTTE, comme celui de Durance-Lubéron-Verdon Agglomération.

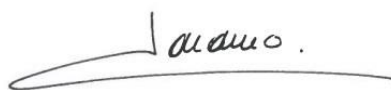
Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de recréer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet. Vous pouvez être présents dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production d'un avis méthodologique, pour lequel il vous faut atteindre cette compréhension globale. Vous pouvez également **demandeur la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données**, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO est à diffuser de façon adaptée au contexte. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, en tant que de besoin.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyens. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Vous aurez enfin à scruter le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour en assurer *in fine* l'évaluation, ce qui peut conduire à ce que votre contribution donne lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques.

=

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO